

## Harmonisation du trafic des paiements Modifications dans A3

Depuis octobre 2016, la Suisse standardise, modernise et harmonise le trafic des paiements via la norme ISO 20022.

Au milieu de l'année 2020, la place financière suisse fera un pas de plus vers le traitement automatisé des paiements en implémentant sur les factures le QR-Code.

### Qu'est-ce une facture avec un QR-Code et comment se présente-t-elle ?

La QR-facture remplacera les bulletins de versement oranges et rouges existants. Ci-dessous vous pouvez voir les bulletins de versement actuels et les futures QR-factures.

Actuel	Futur (dès juillet 2020)

Pour des informations détaillées, vous pouvez vous référer à la fiche d'information de PaymentStandards.CH<sup>1</sup> ou au film explicatif<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <https://www.paymentstandards.ch/dam/downloads/qrr-two-pager-fr.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=CpGJhTfz5E>

### **A quoi sert la QR-facture ?**

A l'avenir la QR-facture pourra contenir plus d'informations de paiement, ce qui permettra un rapprochement comptable automatique.

### **Jusqu'à quand peut-on utiliser les anciens bulletins de versement ?**

Actuellement, la place financière suisse n'a pas encore défini de date de fin pour les anciens bulletins de versement. On peut donc supposer que les anciens bulletins de versement pourront certainement être utilisés jusqu'en 2022.

### **Qu'est-ce qui change ?**

A partir de juillet 2020, toutes les institutions et entreprises devraient être en mesure de payer des QR-factures. On peut donc supposer que les premières QR-factures seront envoyées à partir de juillet 2020. Nous supposons que les grandes institutions ou les grandes entreprises enverront des QR-factures dès juillet 2020.

### **Y a-t-il un impact sur mon logiciel ?**

Oui, si vous traitez et payez les factures des fournisseurs à l'aide du logiciel A3, votre logiciel doit être mis à jour. Si votre logiciel A3 fonctionne déjà sur la version financière 16.4.11, aucune mise à jour n'est nécessaire.

### **Puis-je déjà envoyer des QR-factures avec la mise à jour ?**

Non, la mise à jour est limitée au module Créancier et permet la saisie et le paiement des QR-factures.

La mise à jour du module Ordre qui permettra l'envoi des QR-factures sera disponible ultérieurement.

### **Quand est-ce que le module Créancier sera mis à jour ?**

Nous vous contacterons pour discuter de la procédure de mise à jour au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

### **Ai-je besoin d'un nouveau lecteur BVR ?**

Oui, puisque la QR-facture comporte QR-Code imprimé, le scanner doit être capable de traiter un QR-Code. Vous pouvez obtenir un lecteur QR-Code auprès de nous ou le commander directement auprès d'un fournisseur. Dans ce dernier cas, indiquer dans votre commande que le lecteur doit être configuré pour le logiciel Informaticon Business.

Il existe les lecteurs de QR-Code ci-dessous :

- "PayEye QR Code Reader" de CREALOGIX (<https://payeye.crealogix.com/>)
- "Swiss QR Code-Scanner SwissReader SR-100QR" de Dative (<https://www.dative.ch/produkte/fr-swiss-qr-code-scanner-sr-100qr-fr/?lang=fr>). Ce scanner est nettement plus performant, il permet de lire le QR-Code dans n'importe quel sens mais il ne lit pas les "anciens" BVR à chiffres.

### **Quels sont les coûts de la mise à jour ?**

Les nouvelles versions comportant également de nouvelles fonctionnalités sont disponibles gratuitement grâce à votre contrat de maintenance. Seules les prestations liées à l'installation de la mise à jour seront facturées. Comme chaque installation peut avoir des particularités (développements spécifiques), le temps nécessaire à la mise à jour peut différer d'une installation à l'autre. Afin d'avoir une évaluation, veuillez nous contacter.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour toute question complémentaire.

Votre Team ARC Logiciels